Les quatre saisons de la Baratte

Agriculture urbaine et périurbaine, Paysage, Environnement et Urbanisme pour la ville durable

www.loire-baratte.com

n° 29

Printemps 2012

En bref :

- Petit à petit, les décrets du Grenelle…

Actualités :

- **Imperméabilisation des sols : STOP !**
- **PCET : pour l'autonomie alimentaire des villes**
- ***Nos rendez-vous 2012***

Les gens :

Amélie Garcia : A fond sur la TVB !

Patrimoine, Paysage, Environnement :

- PCET et agriculture urbaine et périurbaine

En bref : Les retombées du Grenelle ne sont pas encore perceptibles … Au fil des semaines, les décrets sortent les uns après les autres… Quelques collectivités ont anticipé les nouvelles règlementations ou prennent le train en marche. D'autres trainent les pieds ou feignent de les ignorer.

Doucement, la société post-carbone se met en place et la capacité d'autonomie des villes (alimentaire comme énergétique), constitue un enjeu fondamental pour faire face à la hausse du coût des énergies (chauffage, transports..) et des denrées alimentaires. Moins les territoires sont attractifs économiquement et plus ils ont intérêt à être autonomes car à un moment donné la facture sera vraiment trop lourde à supporter ! Tout ceci ne doit pas nous empêcher de nous réjouir car localement nous possédons un potentiel d'agriculture urbaine et périurbaine à développer (poulets, élevage, laitages, œufs, légumes…) Aussi, venez nombreux visiter le val maraîcher de la Baratte, le 3 juin prochain lors des Rendez-vous au jardin !

Actualités :

Imperméabilisation des sols : STOP !
L'instauration de la taxe sur les eaux pluviales

Publié en juillet 2011, un décret permet désormais à toutes les communes et communautés de communes de lever une taxe pour financer la collecte et le traitement des eaux de pluies.

Cette taxe est calculée en fonction du nombre de m² de surfaces « imperméables », c'est-à-dire ne permettant pas de laisser passer l'eau de pluie dans le sol, tels que les toitures, grandes terrasses, terrains de tennis… Le décret prévoit que la taxe ne peut pas dépasser 1 € par m² et par an. Les propriétaires particuliers, entreprises ou administrations sont concernés.

L'agglomération du Douaisis (Nord) vient de mettre cette taxe en application pour les grands propriétaires qui n'ont fait aucune démarche pour traiter leurs eaux de pluie (tranchées drainantes, toitures végétalisées, puits d'infiltration..). La taxe qui devrait rapporter 750 000 €, soit environ 20 à 25 % du coût de gestion de la collecte des eaux de pluie pèsera sur les administrations (gymnases, grands hangars…) et les entreprises. Avec leurs immenses parkings et surfaces de toitures, les supermarchés ont en moyenne 130 000 m² de surfaces qui ne laissent pas filtrer l'eau de pluie. 1 € par m² et par an représente une facture lourde à supporter pour les contribuables de Douai. D'autres collectivités vont suivre…

Ceci doit faire réfléchir avant de goudronner sols, espaces publics, parkings, chemins agricoles ! Les solutions techniques existent pour éviter les conséquences de l'imperméabilisation des sols. En outre la tendance est à la densification car elle rentre dans la lutte contre l'étalement urbain. D'ailleurs de nouveaux outils existent comme la taxe pour sous-densité pour les nouveaux projets d'urbanisation ! …

La requalification des zones d'activités commerciales est une voie d'avenir pour récupérer du foncier à vocation urbaine.

Animation aromatiques sur le Clos Monard

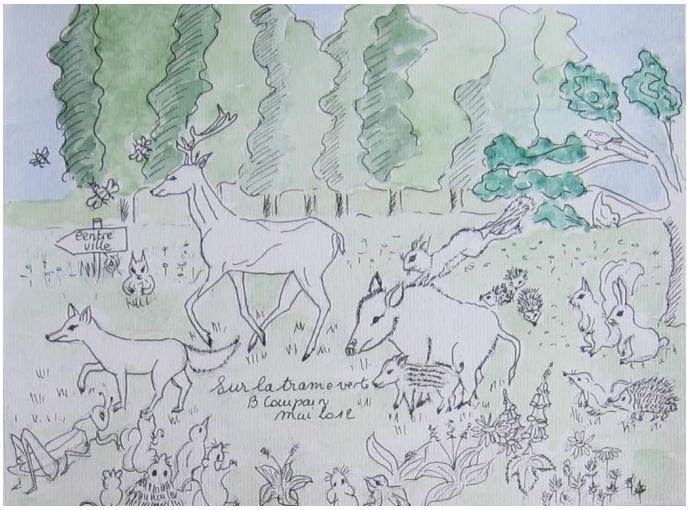

Sur la trame verte

Dessin : B. Compain-Murez

Dis maman, c'est quoi une trame verte ?

Nos prochains rendez-vous

Les journées de la Baratte :

- Vendredi 1er juin : journée des écoles, jardin flore et insectes (sur inscription)

- Samedi 2 juin après-midi : atelier de coaching jardin (création et amélioration de jardins, inscriptions saint-fiacre58@orange.fr renseignements 06 10 39 57 26

- **Dimanche 3 juin** de 10 h à 18 h, **Rendez-vous aux jardins**, sur le Clos Monard, jardin flore et insectes, accès par la rue du Vernai, Nevers, animations, expositions, déjeuner champêtre, visite guidée du val maraîcher à 15 h

- **Dimanche 2 septembre** : fête de Saint-Fiacre, messe à St-Eloi, soliste, histoire, déjeuner champêtre, sur inscription

- **Dimanche 16 septembre :** fête des Mangeux d'ail, des terroirs et fête européenne du patrimoine, sur le Clos Monard de 10 h à 18 h, diverses expositions, animations…

- Samedi 20 octobre : atelier de coaching jardin, création et amélioration de jardins, Espace Belle de N, 1, rue de l'Oratoire, Nevers (uniquement sur inscription)

Les gens

Amélie Garcia…. à fond sur la TVB !

Nous souhaitons la bienvenue à Amélie Garcia, stagiaire qui travaille actuellement au projet de trame verte et bleue - secteur Loire-Baratte-Canal de Dérivation de la Nièvre.
Amélie vient de Rouen où elle prépare un Master Environnement, sol, eau, biodiversité…
Dans le cadre de ses travaux sur le Val de la Baratte, le Conseil Local de Développement Durable de Nevers, présidé par Jean-Yves Demortière, a pris le stage d'Emilie en charge.
La Trame verte et bleue (TVB) constitue une entrée écologique de gestion et d'aménagement à l'échelle territoriale en créant une transversalité entre la nature (milieux ordinaires ou remarquables), la diversité des paysages, l'agriculture, l'eau, le cadre de vie, l'urbanisme…
L'identification des TVB permettra leur prise en compte dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU), la restauration des milieux, les connectivités des corridors écologiques et la mise en place de plans de gestion appropriés.
A partir des critères **Biodiversité, Eau, Paysage, Sols**, les objectifs de l'étude sont de déterminer :
- les corridors écologiques (verts et bleus) existants, les corridors potentiels (par exemple des milieux à fort potentiel écologique et paysager à restaurer ou à gérer dans le but de développer la biodiversité…)
- les points de jonction au-delà du périmètre étudié
- les paysages « naturels » et identitaires qui participent de la qualité du cadre de vie et de l'économie locale, sociale et solidaire (pêche à la ligne, jardins potagers, maraîchers, réseaux hydrologiques…)

Il s'agit d'un travail essentiel pour prendre soin de notre patrimoine naturel et paysager, inscrire sa préservation dans la durée et répondre aux exigences du Grenelle et de l'Europe qui se mobilise depuis plusieurs décennies face à l'effondrement de la biodiversité (6ème crise de la biodiversité).

Reportage chez Michel Virmoux, avril 2012
Val maraîcher de la Baratte

Patrimoine, Paysage, Environnement

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET) ET AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE

La loi Grenelle 2 donne un rôle fondamental aux collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle rend obligatoire la mise en place du Plan Climat-Energie Territorial (PCET). Cet outil permet aux collectivités d'agir localement en coordonnant des actions dans des domaines essentiels pour le développement durable : habitat, déchets, transports, agriculture, urbanisme, économie… La démarche PCET agit en faveur de l'environnement et des économies d'énergie (des ressources et des ménages) et prépare la société à la transition post-carbone.
Le PCET de l'agglomération de Nevers est en cours d'élaboration. De nombreuses villes intègrent l'agriculture urbaine et périurbaine dans leur PCET... Nous avons émis des recommandations auprès des acteurs agricoles et politiques locaux.
Agir pour l'agriculture urbaine et périurbaine pour verdir les PCET…
• Tendre vers l'autonomie alimentaire
• Développer l'économie agricole locale : production, transformation, distribution…
• Agir sur la pollution des transports de transit
• Promouvoir le tourisme des espaces agri naturels
• Développer les jardins familiaux
• Convertir progressivement les productions en mode biologique
• Renforcer le lien entre producteurs et consommateurs
• Développer le réseau de trames vertes et bleues (loi Grenelle)
• Convertir les tonnes de productions locales obtenues (maraîchage, oeufs, produits laitiers, poulets, …) en gain de CO2 et en énergie fossile économisée
• Rendre les exploitations autonomes en énergie (géothermie , chauffage de serres, méthanisation…)
• Protéger juridiquement le foncier agricole (ZAP, PAEN, SCoT, PLU)
Nos travaux, relayés par différents acteurs du secteur agricole, sont disponibles sur www.loire-baratte.com

AUTONOMIE ALIMENTAIRE LOCALE
Retrouvez les produits de la Baratte sur les Marchés Carnot et Saint-Arigle à Nevers

POUR EMBELLIR VOS JARDINS
Productions horticoles de vivaces chez Jacques Maupetit, rue des Sablons à Nevers

« Les quatre saisons de la Baratte »
© Association Saint-Fiacre Loire-Baratte. - N°ISSN 1955-7477 - Dépôt administratif Préfecture Nevers et Bibliothèque nationale - Edité par nos soins
Directeur de publication : Brigitte Compain-Murez, Présidente, Ingénieur-chercheur, paysagiste ENSP, certifié Développement durable et projets urbains FFP
Contact : saint-fiacre58@orange.fr - 06 10 39 57 26
4000 exemp., disponible sur www.loire-baratte.com
FAITES CONNAITRE NOTRE PUBLICATION A VOTRE ENTOURAGE

CONTRIBUEZ A LA VALORISATION D' UN AUTHENTIQUE JARDIN DE LA LOIRE EN REJOIGNANT L'ASSOCIATION SAINT-FIACRE LOIRE-BARATTE

NOM et Prénom :
Domicile :
Téléphone (facultatif) : e-mail :

- ❑ je verse 5 euros d'adhésion à l'Association Saint-Fiacre – Loire Baratte, chez Mme Compain, 20, rue du Vernet - 58000 NEVERS
- ❑ je soutiens l'Association Saint-Fiacre – Loire-Baratte et je verse un don à partir de 15 euros (au titre de culture et patrimoine)